



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DAAC  
Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :  
Eric GADY  
Téléphone  
03 80 44 89 77  
Courriel  
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 12 juillet 2018

La rectrice

à

monsieur Francis JEANNIN  
s/c de monsieur le proviseur  
Lycée Les Marcs d'Or  
Dijon

**Objet : lettre pour la mission départementale au Consortium, au titre de l'année 2018-2019**

Je vous informe que vous bénéficiez au titre de l'année 2018/19 d'une indemnité pour mission particulière à hauteur de 1250 €, soit 1 IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires), au titre d'une mission annuelle au Consortium de Dijon.

Votre mission consiste à contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle en faisant progresser et rayonner votre service éducatif selon les orientations de la politique culturelle académique et le volet culturel de votre structure.

Votre mission se décline comme suit :

#### **information-communication**

- transmettre à la DAAC pour diffusion académique la programmation culturelle de la structure en direction des scolaires ainsi que les ressources pédagogiques produites en tenant compte des différentes thématiques à venir de la lettre d'information CAScAD ;
- demander l'actualisation à la DAAC, à chaque fois qu'il est nécessaire, de la fiche de présentation de votre structure sur le site Arts et Culture ;
- relayer l'information au niveau académique par le biais du réseau du coordonnateur académique arts visuels ;

#### **préparation de visites et accompagnement de projets**

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement, dans le cadre de la réforme des collèges ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets réalisés en lien avec la structure ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.



### élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- établir et transmettre au coordonnateur académique arts visuels, en début d'année, un prévisionnel des ressources et des parcours à élaborer pendant l'année ;
- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité, les liaisons inter-degrés, le recours au numérique, les enseignements pratiques interdisciplinaires ;

### formation

- suivre les parcours de formation M@gistère proposés par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des services académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

### Points d'attention pour l'année 2018-19

Valoriser des projets en rédigeant des articles qui seront diffusés via la lettre d'information CAScAD.

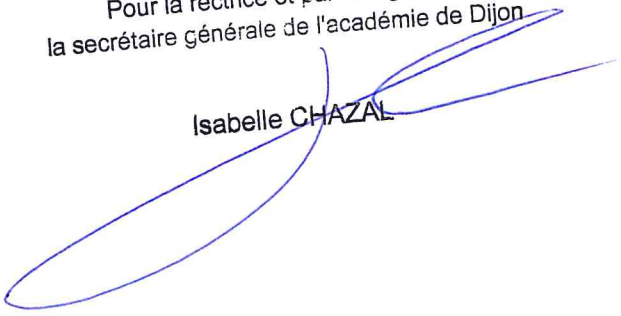
Travailler à l'augmentation du nombre des publics impactés

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 17 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan** au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), au coordonnateur arts visuels, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL



Copie :

- Monsieur Franck GAUTHEROT  
Directeur du Consortium
- Madame Émilie FOURNY  
Consortium - Service des publics  
37 rue de Longvic  
21000 DIJON
- Monsieur Bruno DURAND  
IA - IPR Arts plastiques  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cedex